



Saint-Ouen, le 27 février 2025

MARTELAGE EN FORÊT RÉGIONALE DE VERNEUIL

PARTICIPATION DES COMMUNES

Mardi 11 février, les communes de Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, du Chapet et des Mureaux ont été invitées par Île-de-France Nature à un martelage en forêt régionale de Verneuil (Espace naturel régional de la Butte de Marsival).

L'exercice était encadré par des agents et techniciens d'Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion du site, et de l'Office national des forêts. Il a consisté à marquer des arbres destinés à être prélevés, sur l'emprise de cloisonnements* et d'une tournière*.

L'objectif était de sensibiliser les services des communes à la gestion forestière mise en œuvre sur le massif, afin de les aider à répondre aux usagers.

Le martelage : une opération qui mobilise toutes les connaissances du forestier

Le choix de l'arbre à prélever fait appel à toutes les connaissances du forestier, et nécessite souvent des expertises croisées. Dans tous les cas, c'est le renouvellement de la forêt qui guide toujours la main du forestier. Il veille davantage aux arbres qu'il laisse après la coupe, qu'à ceux qu'il enlève. Les critères sont nombreux, par exemple :

- l'état sanitaire des boisements de la parcelle (arbres malades) : c'est le cas en forêt régionale de Verneuil, dont une partie des châtaigniers sont atteints de la maladie de l'encre* ;
- un arbre dangereux (risque de chute) situé à proximité d'une allée de promenade, avec prise en compte aussi de sa prise au vent (un arbre dépérissant situé en bordure d'allée mais sans risque de chutes car dénué de branches par exemple pourra être laissé sur place) ;
- un « arbre bio » à préserver pour ses qualités de niche écologique : lors du martelage, ces arbres à conserver sont aussi marqués !
- la proximité d'une « tige d'avenir » (un bel arbre à préserver et qui va ainsi bénéficier de davantage de lumière pour poursuivre sa croissance) ou d'une « poche » de régénération (un ensemble de semis et de jeunes pousses nécessitant un apport de lumière suffisant pour se développer) ;
- la présence d'un espace ouvert (sans arbres) à préserver (par exemple, la Lande à callune) ;
- l'intérêt patrimonial de l'arbre (par exemple, arbre de taille remarquable) ;
- etc.

Concrètement...

Les arbres à prélever sont marqués à la peinture (rouge). Pour les plus gros sujets, le marquage des arbres se fait d'abord à l'aide d'un marteau forestier, portant le sceau « AF » de l'Administration forestière. Une première marque est faite sur le tronc de l'arbre, à hauteur d'homme (environ 1,30 mètre) ; une deuxième ensuite au niveau de la souche. Cela permet après la coupe de vérifier que seuls les arbres marqués ont été prélevés, sous peine de verbalisation.

Les arbres à conserver pour intérêt pour la biodiversité sont également marqués à la peinture (chamois). Tous les arbres marqués sont ensuite géolocalisés.

** Cloisonnements : l'ouverture de cloisonnements est nécessaire pour permettre l'entretien et par conséquent le renouvellement de la forêt. Il s'agit de créer des axes de circulation, parallèles entre eux, afin de minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...). Ces derniers sont tenus de les emprunter afin d'éviter le tassement du sol. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers. Ces ouvertures seront comblées en quelques années par les arbres situés à proximité dont la croissance sera ainsi stimulée car ils auront davantage accès à la lumière et aux ressources du sol.*

** Tournière : dans la même logique que les cloisonnements, une tournière est un couloir de circulation réservé aux engins forestiers, faisant le tour d'une parcelle.*

** Encre du châtaignier : cette maladie est provoquée par un champignon parasite (*Phytophthora cinnamomi* ou *Phytophthora cambivora*), qui attaque le système racinaire et le collet de l'arbre provoquant inévitablement son dessèchement et sa mort, plus ou moins rapidement.*

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>



Accueil des participants



Châtaignier déperissant situé à proximité d'une allée forestière



Chêne d'intérêt patrimonial, pour son âge et sa taille



Exemple d'un arbre retiré pour préserver la lande



Poche de régénération envahie par la ronce



Présentation du compas, utilisé pour mesurer le diamètre de l'arbre



Marquage au marteau par le technicien forestier de l'ONF



Marquage à la peinture par un participant



Marquage de chevron à la peinture bleue permettant de localiser le cloisonnement)

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS